



Comment réduire sa consommation d'électricité ?

La question est au cœur de l'actualité. Au moment où l'on s'attend à une montée des coûts d'électricité, chacun se demande comment réduire sa consommation. Voici quelques gestes simples à réaliser, qui mis bout à bout, peuvent faire la différence.

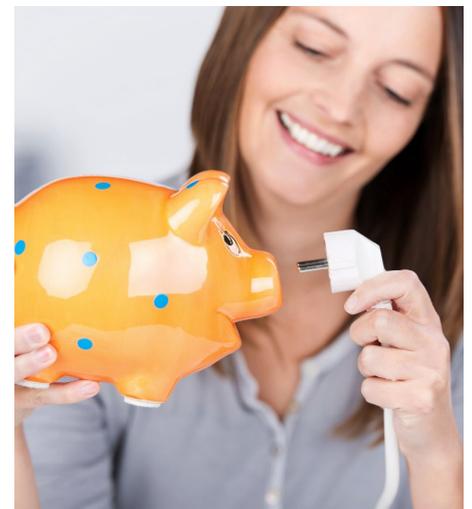
Deux actions avant de démarrer !

Vous avez un compteur individuel ? Avant de débiter votre plan d'action, deux informations importantes vous permettront d'être plus efficaces :

1 Faire le point sur votre consommation d'électricité à l'heure actuelle.

Si vous bénéficiez d'un nouveau compteur communicant Linky™, rien de plus facile, puisqu'il vous indique votre consommation en temps réel. Sinon, reportez-vous à vos dernières factures pour établir une moyenne de votre consommation annuelle et relevez le défi : faire baisser drastiquement vos consommations d'électricité.

2 Renseignez-vous sur les heures creuses et pleines. Vous avez souscrit une option heures creuses ? Vous ne vous souvenez plus des plages horaires ? Renseignez-vous auprès de votre opérateur ou d'ENEDIS afin de ne plus faire marcher vos équipements en heures pleines ! Et vous, quel type de contrat avez-vous souscrit ?



Les postes de consommation

Un appartement contient en moyenne une centaine d'équipements électriques. Afin de cibler au mieux les économies d'électricité à réaliser, voici les 10 équipements les plus gros consommateurs d'électricité de votre logement (nombre de kWh/an consommé en moyenne pour un ménage français vivant en appartement) *



Réduire les principaux postes de consommation avec des petits gestes du quotidien



- Ajustez la température des pièces en fonction de leurs usages : 19 °C dans les pièces à vivre et 16°C dans les chambres sont les températures idéales : **baissér le chauffage de 1°C seulement permet d'économiser 7%** d'électricité liée au chauffage.
- L'hiver, si vous êtes absent la journée, **laissez vos volets et vos rideaux fermés**, afin de garder la chaleur*.



- **Sollicitez votre chauffe-eau le moins longtemps possible** : privilégiez les douches aux bains ; ne laissez pas couler l'eau chaude pendant la vaisselle ; utilisez des économiseurs d'eau.



- Placez-y uniquement des aliments d'ores et déjà froids ; pensez à **dégivrer congélateurs et freezer** et à nettoyer les grilles arrière quand c'est possible.



- Utilisez les **modes « éco »** à basse température sans pré-lavage.
- Oubliez le sèche-linge, trop consommateur... Sinon essorez bien votre linge et optez pour un sèche-linge s'arrêtant automatiquement lorsque votre linge est sec.



- Pour réchauffer vos aliments, le four micro-ondes sera moins énergivore que le four traditionnel.
- Couvrez vos casseroles pour optimiser la cuisson. La cocotte-minute est la plus économique et préférez votre bouilloire pour faire bouillir de l'eau.
- **Les plaques à induction** permettent d'économiser 30 à 50 % d'électricité par rapport aux plaques vitrocéramiques ou électriques traditionnelles .

Des équipements basse consommation qui font toute la différence.

Si vous avez opté pour des équipements basse consommation (étiquettes A, A+, A++), vous avez fait le bon choix ! Cela vous permet de faire des économies substantielles.

Exemples

Un lave linge classique consommera 101 kWh/an contre 45 kWh/an pour un appareil de classe A. Cela passe de 174 à 65 kWh/an pour un réfrigérateur,

Faites la chasse aux appareils en veille.

Les appareils en veille, même s'ils sont éteints, consomment de l'électricité. Et il ne s'agit pas seulement de la télévision, des consoles de jeux, des ordinateurs, auxquels tout le monde pense.

Sachez que votre cafetière, votre four à micro-ondes, votre grille-pain et le gros électroménager sont aussi responsables de « consommations fantômes ». Pensez à les arrêter et à les débrancher lorsque vous ne les utilisez pas. Pour vous simplifier la vie, branchez ces appareils sur une **multiprise avec interrupteur**.

* Attention, pour la bonne ventilation du logement, il est recommandé d'aérer minimum 10 mn par jour.

Enquête Supplément de Loyer Solidarité (SLS). Vous avez jusqu'au 12 octobre pour y répondre !

Sur **internet** ou par **courrier**, n'oubliez pas de répondre à l'enquête. La réponse à cette enquête est obligatoire. A défaut de réponse ou de réponse incomplète, vous vous exposeriez à des sanctions :

- Un montant de supplément de loyer maximum, pouvant multiplier jusqu'à 10 votre loyer mensuel.
- Une indemnité de frais de dossier de 25 € non remboursable.

▶ N°Cristal 09 69 393 391

APPEL NON SURTAXE